



Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Lotissement Edouard AMIEL – COMMUNE D'ARTHES

PREAMBULE

Le lotissement Edouard AMIEL situé sur la commune d'ARTHES, a fait l'objet d'un classement dans le domaine public communal par délibération le 05/07/2017.

Cette opération d'aménagement comprenait la création d'une voirie interne dénommée rue Edouard Amiel et de réseaux d'assainissement.

Les ouvrages d'assainissement ont vocation à être classés dans le patrimoine communautaire. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- La commune d'ARTHES représenté par M. Pierre DOAT, maire
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par Mme Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL, présidente.

B – OUVRAGES CONCERNES

La commune invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement EU : 156 mètres de canalisation en PVC diamètre 200mm, 3 regards de visite, 9 branchements individuels.
- Réseau d'assainissement EP : 130 mètres de canalisation en pvc de diamètre 300 mm, 3 grilles avaloir, 2 regards de visite, 7 branchements individuels.

C – REMISE D'OUVRAGES

La commune d'ARTHES et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par la commune représentée par monsieur le Maire est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Arthes , le 17/01/18

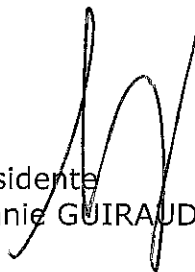
Pour la commune
Le Maire



Pierre DOAT

Fait à Saint Juéry, le 17/01/18

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois



La présidente
Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL